

**Compte rendu**

**Conseil Municipal**

**Lundi 27 Avril 2015.**

**18 h 30.**

Le Conseil Municipal s'est réuni en lieu et place habituel de ses séances sous la présidence de Mr MICHEL Robert, Maire de PIGNANS.

Ouverture de la séance à 18 h 40.

Appel des membres du Conseil Municipal par Mr Le Maire.

**Etaient présents :**

Mme ASPE Isabelle-Mr BASTIANELLI Jean-Pierre - Mr BOREA Maurice- Mr BRUN Fernand- Mr ESNAULT Jean-Yves - Mr GAUTIER Franck-Mr HAY André –Mr HUBERT Patrick-Mr LATOUR Michel-Mme MAS Fanny- Mr MIELLE Didier-Mme OBERTO France-Mme PERCHOC Marie.

**Absents excusés :**

Mr BORDEL Philippe donne procuration à Mr HAY André.

Mme BORGOGNONI Liliane donne procuration à Mr MIELLE Didier.

Mr CIANEA Alain donne procuration à Mr BASTIANELLI Jean-Pierre.

Mme GIOVINAZZO Marie Angèle donne procuration à Mme ASPE Isabelle.

Mme LOPEZ Sylvia donne procuration à Mme OBERTO France.

Mme OLIBE Carole donne procuration à Mr BRUN Fernand.

Mme DURANDO Aline- Mme HAREL-MICLOTTE Brigitte-Mme MORA Laurence.

**Présents : 14**

**Procurations : 06.**

Désignation du secrétaire de séance : Mme MAS Fanny.

Puis Mr Le Maire demande si des observations sont à apporter sur le précédent compte rendu ( séance du 24 Mars 2015 ).

Mr BRUN mentionne que l'observation qu'il a faite au niveau de la question 5 approbation et vote du budget primitif 2015 n'apparaît pas et qu'il souhaiterait que l'observation suivante soit apportée : « Mr Brun observe que le règlement intérieur du Conseil Municipal n'a pas été respecté, et notamment l'article 21 qui prévoit un débat d'orientation budgétaire.

Mr Le Maire répond que suite à la communication de la Préfecture, la population municipale restera en dessous des 3 500 habitants pour la durée du mandat, et que donc le débat n'est pas nécessaire. Un avenant sera présenté afin d'éliminer cet article. »

Mr Le Maire prend note de cette demande et y répond favorablement.

Puis Mr Le Maire aborde les questions à l'ordre du jour.

**\*\*\***

### **ORDRE DU JOUR**

**\*\*\***

#### **1°/ Délibération portant approbation et vote de la DM1 au Budget primitif 2015 de la Commune.**

Mr Le Maire expose que vu le Code général des Collectivités territoriales, et dans le cadre du suivi budgétaire, il convient de réajuster certains comptes de la façon suivante :

#### **Fonctionnement – dépenses**

#### **Recettes**

<b>Chap-Article</b>	<b>Montant</b>	<b>Chap-Article</b>	<b>Montant</b>
<b>Chap.65- Autres charges de gestion courante</b>	<b>+ 4 389 €</b>		
<b>Art.6574- Subvention association Maures développement</b>	<b>+ 1 410 €</b>		
<b>Art.6574- Participation collège projet vol ULM et association sportive</b>	<b>+ 570 €</b>		
<b>Art.6574- Fondation du Patrimoine</b>	<b>+ 160 €</b>		
<b>Art.658 : Charges diverses gestion courante</b>	<b>+ 2 249 €</b>		
<b>Chap-67- Charges exceptionnelles</b>	<b>+ 1 157 €</b>		
<b>Art.678- Autres charges exceptionnelles</b>	<b>1 157 €</b>		
<b>Chap.022- Dépenses imprévues</b>	<b>- 5546 €</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>		

Mr Le Maire demande si le Conseil Municipal a des observations.

Aucune observation, puis il demande au Conseil de délibérer.

Pour	Contre	Abstentions
20	00	00

## **2°/ Délibération sollicitant l'aide au titre de la réserve parlementaire.**

Mr Le Maire expose que, la commune a décidé de construire une autre école élémentaire au dos du stade.

Afin d'élaborer au mieux le plan de financement, il est possible de solliciter une aide financière au titre de la réserve parlementaire au taux maximum auprès des parlementaires représentant la circonscription.

Pour rappel, le montant global des travaux est estimé à 1 518 000 € HT.

Plan de financement :

-Autofinancement : 40 920 € ( 2.69 % ).

-Emprunts : 800 000 € ( 52.70 % )

-Etat ( DETR ) : 357 080 € ( 23.52 % ).

-Réserve parlementaire au député : 20 000 € ( 1.31 % ).

-Réserve parlementaire au sénateur : 20 000 € ( 1.31 % ).

-Conseil Général du VAR : 280 000 € ( 18.44 % ).

Mr Le Maire demande si Le Conseil a des observations à réaliser.

Mr ESNAULT demande si au niveau du vote, il est possible de distinguer les deux demandes d'aide financière.

Mr Le Maire répond par l'affirmative.

Mr Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer :

- Pour solliciter une aide financière de 20 000 € au titre de la réserve parlementaire 2015 de Mr COUVE.

Pour	Contre	Abstentions
20	00	00

- Pour solliciter une aide financière de 20 000 € au titre de la réserve parlementaire 2015 de Mr RACHLINE.

Pour	Contre	Abstentions
16	04 ( Mr BRUN Fernand, Mr ESNAULT Jean-Yves, Mr HUBERT Patrick, Mme OLIBE Carole )	00

### **3°/ Délibération portant redevance d'occupation du Domaine public 2015 du réseau de distribution d'électricité .**

Mr Le Maire expose que conformément aux dispositions du décret du 26/03/2002, chaque année la commune perçoit de la part d'ERDF d'une redevance d'occupation pour les ouvrages de transport et de distribution d'électricité dont le montant est actualisé chaque année.

Pour 2015 et compte tenu du nombre d'habitants issu du recensement total de la population applicable au 01/01/2015 doit 3 630 .

Le calcul de la redevance est le suivant :

Redevance actualisée : PR 2015 = ( 0.183 x 3 630 hab- 213 ) x 1.2860

Soit 580 €.

Un titre de recette et un état des sommes dues seront transmis auprès d'ERDF.

Mr Le Maire demande si le Conseil Municipal a des observations.

Aucune observation. Puis il demande au Conseil Municipal de délibérer.

Pour	Contre	Abstentions
20	00	00

### **4°/ Questions diverses.**

- Présentation des nouvelles dispositions concernant les activités de voltige ( lettre du lieutenant colonel LE FLOCH ) avec nouvel axe de vol expérimental plus au Sud du Massif côté COLLOBRIERES. Cette période expérimentale a lieu du 03/04/2015 au 27/09/2015.

A la suite de cette phase d'expérimentation, toutes les parties se réuniront afin de faire le point, et améliorer cet axe si nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr Le Maire lève la séance publique à 19 h 00.

**MICHEL Robert**

**Maire de PIGNANS**